

UN MODULE D'APPRENTISSAGE EN NATATION

DECEMBRE
2019



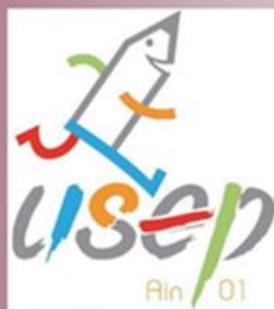
USEP de L'AIN LES CLASSES SPORTIVES



NATATION A L'ECOLE



DU NAGEUR DEBUTANT
AU « SAVOIR NAGER »
SCOLAIRE



Par les conseillers pédagogiques EPS de l'AIN - animateurs USEP

FÉDÉRATION AIN

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Définition de la classe natation USEP

L'USEP de l'Ain propose des « classes sportives » en séjours d'une semaine.

A partir de l'Activité Physique support **Natation** et sur la base d'un Module d'Apprentissage de 8 séances, il s'agit de développer pendant la semaine :

- Une éducation à la citoyenneté en référence aux valeurs fondamentales de l'USEP.
- Des compétences spécifiques et transversales en référence aux programmes de l'éducation nationale.

Ces deux missions indissociables sont appréhendées dans le cadre de l'ensemble des activités de la classe.

Quels sont les apports spécifiques de l'USEP à ce projet et à sa mise en œuvre ?

Des bases solides et bien ancrées : L'action de l'USEP repose sur quatre partis pris :

1. accompagner l'école publique : c'est la mission première. L'USEP s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de l'EPS à l'école. Ainsi depuis 1991, en lien étroit avec l'équipe EPS 01, l'USEP de l'Ain a développé à travers ses « classes natation » une mise en œuvre pédagogique qui se retrouve aujourd'hui dans la plupart des « projets de bassin » des piscines du département. La classe natation permet en outre aux écoles de répondre aux exigences institutionnelles les plus récentes. En effet elle s'identifie parfaitement dans les attendus de la circulaire du Bulletin Officiel n°31 du 2 septembre 2010 concernant le développement du sport scolaire, notamment dans la partie traitant de l'acquisition du savoir nager qui pose le principe de *stages dédiés aux élèves dont les besoins auront été préalablement identifiés*. Elle s'inscrit également de plain-pied dans les perspectives de la circulaire du B.O. n°34 du 12 octobre 2017 en permettant aux élèves d'acquérir *le test d'aisance aquatique*.
2. faire découvrir des pratiques diverses : *Apprendre à nager à tous les élèves* est affirmé comme une priorité nationale. Ce second axe se traduit, avec ce projet, par la possibilité donnée aux écoles n'ayant pas habituellement accès à la piscine d'offrir aux élèves un enseignement éloigné de leurs pratiques habituelles. Ils développent alors les habiletés, les connaissances et les comportements nécessaires pour répondre à cette exigence de société.
3. apprendre à vivre ensemble : la finalité de l'USEP vise à la formation des citoyens sportifs. Il s'agit bien au moyen de l'activité sportive de poursuivre des objectifs d'éducation de la personne globale. En référence aux productions nationales de l'USEP, et en particulier « l'attitude santé », la classe natation est aussi porteuse de projets d'éducation à la santé, à l'hygiène et à la sécurité. L'USEP, dans l'Ain comme au niveau national, s'est fortement engagée pour favoriser la pratique sportive de tous les enfants notamment ceux en situation de handicap. Nous avons pour habitude d'associer dans la classe natation des classes dites ordinaires à des classes d'établissements spécialisés. Les liens ainsi établis contribuent à l'évolution des comportements et des regards portés sur le handicap et les personnes en situation de handicap.
4. placer l'enfant au centre de ses apprentissages : inscrit résolument dans le cadre des pédagogies socio-constructivistes, notre projet engage chaque enfant dans la prise en charge de ses propres apprentissages. En amont et en aval de chaque séance un retour réflexif sur les expériences vécues tant en termes d'actions et d'habiletés motrices qu'en termes d'émotions ressenties permettent à chacun de connaître ses réussites, d'estimer ses possibilités de progrès, de situer son niveau de pratique en relation aux activités proposées. Le « cahier du nageur » est l'outil privilégié de cette démarche.

Dans la logique de ce qui précède, l'USEP de l'Ain définit ses classes natation comme des temps de recherche-action-formation :

- Recherche-Action : En association avec l'équipe des CPC EPS du département et sur la base des propositions didactiques élaborées notamment par les équipes pédagogiques lyonnaises, nous élaborons des modules d'apprentissage en natation. Séance après séance, nous validons ou non les éléments « théoriques » par leur mise en œuvre effective à la piscine. Cette démarche permanente « d'aller et retour » entre la pratique et sa modélisation puis sa généralisation nous permettent d'actualiser nos propositions d'année en année et de les faire au mieux correspondre aux besoins des élèves des classes que nous accueillons.
- Formation des enseignants : les enseignants engagés dans la classe natation, s'ils ne sont pas associés à la conception des contenus du module d'apprentissage sont en revanche très largement engagés dans sa mise en œuvre, évidemment par la prise en charge de groupes d'élèves en situation, mais aussi et surtout par la conduite systématique des temps de classe qui précèdent et qui suivent chaque séance à la piscine. Ces moments constituent les éléments nécessaires à la construction de son projet d'action par chacun des élèves, gage de l'efficacité de l'enseignement.
- Formation des CPC : en associant systématiquement, dans la préparation et la conduite des classes natation, anciens et nouveaux CPC EPS, l'USEP 01 permet d'assurer la pérennité des classes natation donc la construction et l'ajustement, dans le temps, d'enseignements de qualité, au service des élèves, au service de l'école.

Les compétences spécifiques

Pour les nageurs débutants le travail des compétences spécifiques retenues (Compétences Spécifiques n°1 et n°2), à l'aide d'un dispositif matériel adapté, va permettre de développer le Répertoire Moteur Aquatique. Pour les nageurs plus débrouillés, ce même dispositif permet de progresser et d'évoluer vers l'acquisition du « savoir nager » scolaire.

CS n°2 : Adapter ses déplacements à différents types d'environnements

Se déplacer en surface et en profondeur dans des formes inhabituelles mettant en cause l'équilibre : entrer dans l'eau, s'immerger, se déplacer

CS n°1 : Réaliser une performance mesurée

* Réaliser des enchaînements simples d'actions : Se propulser (avancer dans l'eau avec ou sans matériel), entrer dans l'eau (de différentes manières), s'immerger (différentes profondeurs, différentes manières), s'équilibrer (dans des positions variées avec ou sans support)

* Etre capable de le faire de plus en plus régulièrement : à la fin du module dans le cadre des séances tests permettant d'obtenir un brevet de nageur et l'attestation de savoir nager scolaire du premier et du deuxième palier du socle commun de connaissances et de compétences.

Les compétences transversales

L'organisation choisie permet de développer les compétences transversales :

S'engager lucidement dans l'action

* S'engager dans des actions progressivement plus complexes en fonction d'un risque reconnu et apprécié, en fonction de la difficulté de la tâche en se fixant un contrat de réalisation

* Enrichir son répertoire de sensations motrices inhabituelles et leurs combinaisons : accepter la suppression des appuis plantaires, évoluer en grande profondeur,...

* Reconnaître, exprimer, contrôler ses émotions et leurs effets dans des situations de risque identifié

Construire un projet d'action

* Formuler, mettre en œuvre des projets d'action individuels ou collectifs, adaptés à ses possibilités (ou celles du groupe) pour viser une meilleure performance : se fixer un contrat de réalisation et le réussir, pour conquérir l'autonomie en milieu aquatique.

Mesurer et apprécier les effets de l'activité

* Etablir des relations entre ses manières de faire et le résultat de son action

* Prendre conscience de ses capacités et ressources corporelles et affectives

* Donner son avis, évaluer une performance, selon des critères simples

* Reconnaître une situation de prise de risque.

Appliquer des règles de vie collective

* Se conduire dans le groupe en fonction de règles (de sécurité, de respect de l'environnement, d'hygiène, de la prise en compte de sa santé et de celle des autres), de codes, que l'on connaît, que l'on comprend et que l'on respecte et que l'on fait respecter.

* Coopérer, adopter des attitudes d'écoute, d'aide, de tolérance et de respect des autres pour agir ensemble ou élaborer en commun des projets.